

## **Compte rendu du Conseil de Communauté du 21 Décembre 2006 à Vouziers**

### **Présents :**

Mesdames Françoise BONOMME, Marie-Ange BROUILLON, Françoise BUSQUET, Geneviève COSSON, Béatrice FABRITIUS, Marie-Françoise FESTUOT, Marie-Françoise GEILLE, Marie Ange LALLEMAND, Marie-Hélène MOREAU, Chantal PETITJEAN, Chantal PIEROT, Gisèle PIERSON, Monique POLICE, Messieurs Pascal AFCHAIN, Claude ANCELME, Bernard BESTEL, Dominique BESTEL, Jean-Pierre BOSCHAT, Jean-Paul BOUILLEAUX, Jean BOURGOIN, Pierre BOUVART, Luc BRUNEL, René BUSQUET, Francis CANNAUX, Michel COISTIA, Michel COLIN, Robert DARCO, Jean-Pierre DAUMONT, Bernard DAY, Luc DECORNE, Gérard DEGLAIRE, Thierry DEGLAIRE, Antoine DE POUILLY, Roland DESTENAY, Régis DESTREMONT, Gilles DIDIER, Bernard DUPONCHEEL, Gérard DUPUY, J-C ETIENNE, Michel FRANCLLET, Christian GARREZ, Michel GAUMARD, Joël GOBERT, Pierre GUERY, Michel GUTLEBEN, Michel GUYOT, Philippe HENRY, Pierre HU, Jean-Luc LAMBERT, Jean-Marc LAMPSON, Denis LEFORT , Jean-Pierre LELARGE, Jean-Marc LOUIS, Hugues MACHAULT, Dominique MAINSANT, André MALVAUX, Patrice MAUVAIS, Alain MEUNIER, Pierre MILHAU, Jacques MORLACCHI , Claude MOUTON, Gérard MOUTON, Daniel NIZET, Denis OUDIN, Henri PASQUIER, Jean-Luc PAYER, Luc POLET, Francis POTRON, Damien RENARD, Jean-Pol RICHELET, Christophe ROGIE, Daniel SERVAIS, Francis SIGNORET, Gildas THIEBAULT, Erol VAUCHEL, Bruno VALET, Pierre VERNEL, Roland VILLERS, Gilles ZEIMET.

### **Représentés :**

Mme Agnès BEGNY donne pouvoir de vote à M. DEGLAIRE.  
Mme Monique CHANCE donne pouvoir de vote à M. HU.  
Mme DEGUILHEM donne pouvoir de vote à M. ANCELME  
Mme Monique DESWAENE donne pouvoir de vote à M. GUTLEBEN.  
Mme M-P PICHON donne pouvoir de vote à Mme COSSON.  
M CHARBONNIER donne pouvoir de vote à M. Erol VAUCHEL.  
M. DULON donne pouvoir de vote à M. SERVAIS

**Excusés :** Mesdames M.F. LAMY, C. LOCARD et Messieurs JP BOURE, D. DOYEN et D.GEORGES.

**Invités excusés :** Mrs Y. GRALL, A. SOENE, C. SERVAIS et JL WARSMANN.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance. M. Gérard DEGLAIRE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

### **I/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 18 OCTOBRE 2006**

Aucune remarque n'est formulée relativement à ce compte rendu.

**Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.**

### **II/ PRESENTATION DES TRAVAUX DU CERFE**

M. SERVAIS donne la parole à M. HELDER, Directeur du 2C2A-CERFE.

« Une présentation du 2C2A-CERFE vous est proposée ce soir pour répondre aux différentes questions qui sont habituellement posées. Les étudiants sont d'ailleurs présents pour répondre à vos interrogations.

D'autre part, si vous souhaitez une présentation du 2C2A-CERFE ou de ses activités dans votre commune, il suffit de nous solliciter. Cela s'est fait déjà pour les communes de Briquenay et de Bar-les-Buzancy.

Le CERFE signifie **C**Entre de **R**echerche et de **F**ormation en **E**co-éthologie. L'Eco-éthologie consiste à étudier le comportement des animaux dans leur milieu naturel et « 2C2A-CERFE » signifie que nous dépendons de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise.

Voici les grandes questions posées généralement :

Le 2C2A-CERFE

- 1) c'est qui ?
- 2) c'est quoi ?
- 3) à quoi ça sert ?
- 4) combien ça coûte ?
- 5) à quoi servent les antennes posées sur le toit des 4x4 ?

### **1) C'est qui ? :**

- une équipe composée de deux permanents et d'un demi poste de technicien,
- 8 à 10 étudiants chercheurs qui restent sur le territoire entre 3 et 5 ans,
- 1 à 2 stagiaires en permanence qui restent 2 à 6 mois sur le territoire ce qui fait un total de 5 à 7 stagiaires par an,
- le 2C2A-CERFE c'est aussi des partenaires scientifiques puisque chaque étudiant est inscrit dans une université française,
- on travaille avec toutes les universités qui interviennent dans la discipline de l'éco-éthologie en France.
- on a aussi des partenaires nationaux comme l'ONCFS (notamment dans l'Ain), le service environnement du Conseil général de l'Isère, le Parc Naturel Régional du Limousin et, enfin, le Département de l'Aisne et le Conseil Régional de Picardie.

On a aussi des partenaires internationaux puisque l'on a travaillé et on travaillera encore en Bulgarie sur les ours.

ML POULLE a formé une équipe de recherche sur le chacal en Grèce. On a récupéré des données en République Centrafricaine et au Bénin, sur le guépard. On a travaillé également en Chine sur l'échinococcose et sur la problématique de conservation du gibbon.

En février prochain, un étudiant travaillera en Australie sur le kangourou et enfin on souhaite développer prochainement des études sur les martres au Canada.

Cela représente une petite partie de nos activités, la principale de nos activités se situe ici sur notre territoire et l'on bénéficie surtout de partenaires locaux.

L'un de nos partenaires est le Parc de vision de Belval qui met à notre disposition ses 600 ha. On a également comme partenaires les chasseurs du territoire (on a fait un travail important sur le chevreuil de plaine avec eux). L'ONF avec qui on a réalisé beaucoup de travaux dans les bois (ceux de La Croix aux Bois notamment) et bien sûr, on a tous les propriétaires privés qui nous autorisent à poser des pièges chez eux, à emprunter leurs chemins et à aller sur leurs terrains et les piégeurs qui acceptent de travailler avec nous en donnant des animaux soit morts soit vivants en fonction de la recherche que l'on mène.

### **2) C'est quoi ? :**

Nous bénéficions d'un beau bâtiment (ancien bâtiment du C.I.N. de Boulton aux Bois). En terme de matériel : on a des cages, du matériel de radiopistage (colliers, récepteurs), des 4x4 (avec des antennes plantées sur le toit), on a maintenant un ULM (financé par la Fondation Brigitte Bardot) qui nous permet de retrouver des animaux dont on a perdu la trace. On dispose d'un laboratoire équipé pour tout ce qui est coprologie et parasitologie et, enfin, tout le matériel informatique et bureautique qui nous permet de traiter les données et de rédiger nos rapports.

Bien sûr, un centre de recherche sert à y faire des recherches mais le pari de la 2C2A était que cela apporte de la matière et des animateurs pour développer des animations et pour que ces recherches apportent une certaine image de marque à l'Argonne : une image scientifique.

Le but de la recherche est d'améliorer nos actions locales (1) et nos connaissances sur la faune sauvage locales (2).

1) Deux thèses ont porté sur l'amélioration de nos actions locales :

- une thèse (terminée) : qui a porté sur le suivi du travail de *Nocturnia* et qui a été menée par Olivier ROUSSEAU.

- une autre thèse (en cours) : qui nous sert à améliorer les actions que nous menons auprès des jeunes enfants (actions d'animations) menée par Diane NEDELEC.

2) Concernant l'amélioration de nos connaissances sur la faune sauvage locale, il existe trois plans :

**Le premier plan est théorique** : comme toute recherche, la recherche fondamentale vient toujours avant la recherche appliquée.

- Rachel BERZINS a mené une thèse sur le développement des jeunes avec le furet.
- thèse sur le daim et le chevreuil sur des problématiques de comportement social (phénomène de groupe) par exemple - on se demandait pourquoi les chevreuils formaient des groupes en plaine alors qu'ils forment des groupes beaucoup plus petits en forêt.

Le travail sur le daim a été mené par Nicolas VILLERETTE et celui du chevreuil par Olivier PAYS.

- Carole BODIN a mené une thèse sur le blaireau, sur des problématiques d'orientation (problématique sociale et problématique diversité génétique).
- enfin, Caroline HENRY a mené une thèse sur le partage du territoire chez les animaux sauvages ; le modèle pour cette étude était le renard.

(Ces thèses ont déjà été soutenues avec succès).

**Sur un plan plus appliqué** : conservation des espèces et gestion des espèces,

- Vincent PEREBOOM a mené un travail sur « l'impact de la fragmentation de l'habitat », le modèle pour cette étude était la martre. Cette thèse a été soutenue il y a trois semaines.
- Marina MERGEY poursuit ce travail (l'impact de la fragmentation de l'habitat) actuellement sur « la sélection de l'habitat » suite aux résultats obtenus précédemment.
- Pauline HUBERT réalise une thèse sur : « que peut avoir l'impact du milieu urbain sur une population sauvage (positif ou négatif) » l'animal choisi pour ce travail est le hérisson.
- Julien PICHENOT mène un travail sur « la conservation des espèces en voie de disparition » (notamment le sonneur à ventre jaune).
- Estelle GERMAIN réalise un travail sur « la conservation du chat forestier avec les risques d'hybridation avec les chats sauvages ».
- et, enfin, Thomas RUYS mène un travail sur « les castor, ragondin et rat musqué – impact des espèces introduites avec les espèces menacées ».

**Le dernier aspect de cette connaissance faune sauvage concerne le plan sanitaire.**

- Eve AFONSO mène des travaux qui portent sur la toxoplasmose qui est étudiée chez le chat forestier et aussi chez des rongeurs.
- Emmanuel LIENARD mène un travail en parasitologie chez les ongulés sauvages.
- Marie-Hélène GUISLAIN a mené un travail qui vient de s'achever par une thèse qui a été soutenue jeudi dernier sur le cycle de l'échinococcose.
- Thomas QUINTAINE poursuit ce travail (cycle de l'échinococcose) cette année par l'identification des zones à risques.

Je vous rappelle que si vous avez des questions par rapport à ces travaux, les étudiants sont là pour y répondre.

Je vous dresse un bilan rapide de la recherche qui a été faite depuis la création du 2C2A-CERFE en octobre 1999.

- M.L. POULLE a obtenu une habilitation à diriger des recherches,
- nous avons formé un poste de doctorant,
- 8 docteurs d'université ont été formés à Boulton aux Bois,
- 1 thèse vétérinaire,
- 2 DESS (diplôme d'études spécialisées)
- 3 diplômes DEA,
- 4 diplômes universitaires,
- et enfin 2 BTS.

et nous avons aussi,

- publié 13 articles dans des revues scientifiques internationales (c'est très important car lorsque l'on fait de la recherche on est jugé surtout sur cela).

- fait 22 communications lors de colloques scientifiques (en France et ailleurs),
- organisé un colloque international à Vouziers en 2002 et un colloque national à Bairon cette année.

### **3) à quoi ça sert ? :**

En terme d'animations, notre objectif étant de participer au développement du territoire, nos actions s'orientent principalement sur :

- des conférences à Nocturnia,
- des ateliers scientifiques (cela consiste à former des enfants à la démarche scientifique (classe de 6<sup>ème</sup> du Collège Buzancy- Grandpré), ce programme fonctionne depuis maintenant 7 ans.
- on participe à la fête de la science.
- on a organisé un faunoscope qui consiste à emmener des personnes tout un après-midi dans le Parc de Belval pour leur exposer nos travaux.
- on organise des sorties à thèmes sur site (sortie sonneur, sortie castor). Le C.A.C. de Le Chesne participe souvent à ces sorties.
- on présente nos travaux dans diverses expositions, comme le festival de Montier en Der, des foires agricoles etc.
- on a exposé l'année dernière à la vitrine du Conseil Général des Ardennes.
- ...

Depuis que l'on existe on a pu comptabiliser :

- plus de 50 ateliers scientifiques pour des classes primaires,
- une vingtaine de conférences et randosciences à Nocturnia
- plus de 60 animations sur le territoire de la 2C2A
- exposition itinérante que l'on a fait tourner dans les différents cantons du territoire.
- édition d'une feuille d'informations trimestrielle intitulée « Le chercheur ardennais » distribuée avec le 2C2A Mag'.
- des documents audiovisuels (petits films que l'on a montés et qui sont présentés à Nocturnia).
- financement obtenu pour réaliser deux nouveaux films, ce n'est pas sûr que l'on pourra réaliser les deux mais on en fera au moins un qui servira à renouveler les conférences du 2C2A-CERFE. On va organiser les « rendez-vous du 2C2A-CERFE » où chaque étudiant présentera l'étude qu'il mène au sein du CERFE.
- il a été convenu que l'on soit présent tous les dimanches à Nocturnia pendant toute la période de son ouverture. Des expositions temporaires vont arriver à Nocturnia et l'on va développer des actions qui accompagneront ces expositions.

Les animations de Boulton aux Bois vont continuer (ateliers scientifiques, fête de la science...) et surtout une vitrine va être créée, et cela, toujours dans le but de développer le premier site satellite dans le cadre du Pôle Nature.

L'objectif de cette vitrine est de présenter aux visiteurs qui passent à Boulton-aux-Bois toutes les activités menées dans cette commune (beaucoup de personnes viennent à Boulton-aux-Bois, intéressées notamment par la revue « La Hulotte ». Cette vitrine sera le premier point de départ de promenades à thèmes dans les forêts et sera illustrée par les différents acteurs de Boulton-aux-Bois. Ce travail sera fait largement en association avec la Maison de la Nature ; celle-ci remplace le Centre d'Initiation à la Nature.

### **Pour l'image de marque de l'Argonne - comment peut-on faire connaître notre territoire ? :**

En terme de reconnaissance, on a bénéficié de nombreux articles dans l'Ardennais et dans l'Union, mais aussi dans des journaux à plus large public comme Le Sud Ouest, le Figaro, Terres sauvages etc.

On a bien sûr un site internet [www.cerfe.com](http://www.cerfe.com) et enfin France 3 vient régulièrement faire des reportages sur nous (4 ont déjà été réalisés).

### **4) Combien ça coûte ?**

L'exemple du Budget 2005 a été pris qui s'élève à 300 000 €. Sur ces 300 000 € la 2C2A verse 80 000 € en tout, ce qui représente 26 % du budget total. Pour les autres 220 000 € voici nos différents partenaires :

- le Conseil Général des Ardennes a financé deux demi bourses, ce qui représente une participation de 4 % par rapport au budget total. En 2006 celui-ci a doublé sa participation et va la tripler l'année prochaine.
- le Conseil Régional de Champagne-Ardenne finance à hauteur de 33 % (il est notre financeur le plus important).
- l'Etat finançait à hauteur de 10 % environ mais se désengage désormais comme partout ailleurs. Il a donc fallu rechercher d'autres financeurs.
- nous avons d'autres partenaires publics comme le Conseil Général de l'Isère, la Région Picardie ou le Conseil Général de l'Aisne ou encore le Muséum National d'Histoire Naturelle, et des partenaires privés comme le Zoo d'Amnéville, le Laboratoire Grünenthal, la Fondation de la chasse et de la Nature et la Fondation Brigitte Bardot (financement de l'ULM) sans oublier l'hypermarché E.Leclerc de Vouziers qui a financé du matériel d'équipement en 2004.

Ce budget représente :

- 100 000 € environ en fonctionnement (achat de colliers émetteurs, assurance, carburant, frais pour les locaux etc). La 2C2A donne sa participation pour ces frais ainsi que la Région et des partenaires privés.
- les bourses allouées aux étudiants représentent le deuxième poste le plus important du budget, environ 80 000 € par an. La 2C2A ne donne aucune participation pour celles-ci, elles sont financées en totalité par le Conseil Régional de Champagne-Ardenne, le Conseil Général des Ardennes et des partenaires privés.
- le troisième poste le plus important ; ce sont les salaires qui sont financés par la 2C2A et la Région.  
*(M. HELDER indique en aparté qu'aux Nocturniales quelqu'un lui avait demandé combien il coûtait à la communauté de Communes, M. HELDER profite donc ce soir pour annoncer qu'il ne coûte que 330 € par mois à la 2C2A, son poste étant financé principalement par la Région).*
- 50 000 € sont affectés aux investissements.

Il est à préciser également que le bâtiment du 2C2A-CERFE a été légué à la 2C2A par l'ancien C.I.N. La valeur de ce bâtiment est estimée à environ 150 000 €. Il est bon de signaler aussi que 3 € sur 4 € dépensés par le 2C2A-CERFE le sont sur place ce qui n'est pas négligeable pour l'économie locale. Nous sommes une petite entreprise où travaillent en permanence 10 à 15 personnes, ces personnes vivent et consomment sur place. Un étudiant a même été entraîné de volley à Vouziers et certains s'installent définitivement sur notre territoire (4 aujourd'hui).

5) Des explications, avec l'aide d'une vidéoprojection, sont maintenant données sur les antennes posées sur les toits des 4x4

Le thème de recherche choisi pour faire cette présentation est – essayer de comprendre ce qu'est l'impact de la fragmentation du paysage sur une population de martres –

### **M. HELDER explique :**

Il est dit dans la littérature que la martre est un animal strictement forestier et qu'elle a besoin d'au moins 200 ha pour vivre. Il fallait donc en conclure qu'une population de martres ne pouvait pas vivre dans notre région.

Une image vidéo présente d'un côté la forêt de La Croix aux Bois où il y aurait une population de martres et de l'autre côté la forêt de Belval où il y aurait une autre population de martres. La recherche consiste à essayer de savoir si ces deux populations sont en connexion entre elles (pour des histoires de richesses génétiques) et si oui, savoir comment font ces animaux pour aller d'un point à un autre à savoir, est-ce qu'ils avancent au hasard en se moquant de ce qui se trouve sur leur chemin où au contraire ont-ils besoin d'avoir des repères comme des haies ou des bosquets pour se rendre d'un point à un autre.

Pour mener cette étude on s'est intéressé à ce qu'il y avait entre les deux massifs forestiers en question. Pour cela des pièges ont été installés, avec l'autorisation des propriétaires et des piégeurs, des martres ont pu être attrapées que l'on a équipées de colliers émetteurs. Une fois relâchées, il nous restait à les localiser en parcourant la campagne à l'aide du radiopistage d'où l'utilisation des véhicules avec les antennes sur le toit. Un bip (à l'aide d'une antenne radio) se faisait entendre dès que l'on était à proximité d'une martre. Il fallait ensuite trouver la direction de ce bip, pour cela on se sert d'une antenne (style antenne de TV) que l'on fait tourner au dessus d'un mât. En effectuant des déplacements avec le véhicule on essaie de localiser le bip le plus fort. On va alors pouvoir tracer un angle qui nous indiquera la direction de l'animal. Pour situer de façon plus précise où se trouve l'animal on doit renouveler cette manipulation, et c'est au croisement des deux directions obtenues que se situe l'animal. Jour après jour et nuit après nuit on arrive à localiser cet animal et voir apparaître son domaine vital.

Pour conclure, M. HELDER indique que la 2C2A a gagné son pari avec le 2C2A-CERFE, car il participe bien sûr aux activités de Nocturnia comme cela était prévu et que le CERFE devient un véritable outil d'aménagement du territoire en développant ce fameux site satellite.

L'image de marque du 2C2A-CERFE fonctionne bien dans les Ardennes mais aussi partout en France ; des structures à vocation scientifique nous connaissent maintenant.

M. HELDER remercie l'assemblée pour son attention.

M. DE POUILLY demande comment sont arrêtés les programmes de recherche et s'il n'existe pas des doublons ailleurs ou des travaux identiques qui auraient été menés par le passé.

M. HELDER indique qu'un comité scientifique se réunit tous les ans pour valider les programmes de recherche. Ceux-ci sont définis également avec les encadrants (ML POULLE et lui-même), les professeurs d'université et l'étudiant bien sûr.

M. HELDER explique que le 2C2A-CERFE est le seul à étudier le chat sauvage au niveau européen dans le domaine de l'éco-éthologie et qu'il y a une importante demande d'informations sur cet animal.

En ce qui concerne l'étude sur l'échinococcose alvéolaire, ML POULLE est allée en Chine, suivre un programme de santé publique, pour aider sur place une équipe de recherche de Besançon internationalement reconnue. La thèse vient d'être soutenue. Une deuxième thèse sur ce sujet est en cours qui est menée par Thomas QUINTAINE.

M. HELDER rappelle que le 2C2A-CERFE est à la pointe dans son domaine. Plusieurs articles ont été publiés dans des revues scientifiques. La renommée d'un établissement de recherche est jugée justement par rapport aux articles qui ont été publiés.

M. COLIN fait remarquer que le budget de la Communauté de Communes finance 80 000 € pour le fonctionnement du 2C2A-CERFE, il avait été dit que cet établissement devait organiser des activités à caractère lucratif pour se gérer en autonomie, il demande quand cela pourra se faire.

M. HELDER répond qu'il est très difficile d'organiser des activités lucratives dans le domaine de la recherche, il existe quelques formations annuelles payantes (auxquelles participent, notamment, les étudiants vétérinaires de Lyon) mais cela ne suffit pas au point de vue budgétaire. En revanche, de par nos activités (notamment la diffusion de la culture scientifique) que nous organisons on obtient des subventions de la part de la Région et aussi par des sponsors privés. Ces activités donc sont créatrices de financement.

A M. LAMBERT qui demande si le 2C2A-CERFE a une existence autonome, M. HELDER répond que celui-ci est un service de la Communauté de Communes.

Plus de question n'étant posée, M. SERVAIS remercie M. HELDER pour sa présentation.

### **III – FINANCES**

#### **a) DECISION MODIFICATIVE : BUDGET 2C2A/CERFE**

Afin d'inscrire les crédits nécessaires au Budget 2C2A/CERFE pour le versement des bourses jusqu'à la fin de l'année, et vu la nécessité de réajuster les crédits de financement obtenus du Conseil Régional de Champagne-Ardenne pour le poste de Directeur, il est proposé au Conseil de Communauté, la décision modificative suivante :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

##### **DEPENSES :**

##### **Chapitre 67 Charges exceptionnelles :**

Article 6714 Bourse: + 11 500 €

##### **Chapitre 12 Charges de personnel**

Article 64131 « Personnel non titulaire » : + 4 200 €

##### **RECETTES :**

##### **Chapitre 74 Subventions et participations :**

Article 7472 Subvention Région : + 4 200 €

Article 7473 Subvention Département : + 5 750 €

Article 7478 Subvention Autres : + 5750 €

Soit une section de fonctionnement en dépenses et en recettes équilibrée à 285 309,26 €.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **b) AMORTISSEMENT : SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE AUX PERSONNES PRIVEES**

Suite aux différents changements concernant la comptabilité M14 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, il est obligatoire d'amortir les subventions d'équipement versées aux personnes privées. La durée d'amortissement ne peut excéder 15 ans, c'est pourquoi, il est proposé au Conseil de Communauté de fixer la durée d'amortissement pour ce type d'opération à 15 ans.

M. SERVAIS précise que cela se situe dans le cadre d'attribution des subventions toitures/façades accordées aux particuliers. Cette mesure est obligatoire depuis cette année.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **IV - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE**

### **a) Renouvellement du poste du chargé de communication**

Il est proposé, au Conseil de Communauté, la délibération suivante :

*«Le Conseil de Communauté décide :*

*-De renouveler le poste de chargé de communication à temps complet pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. L'agent sera rémunéré selon un indice brut : 575, indice majoré : 486.*

*- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2007 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.*

*- De solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de tout organisme susceptible de financer ce type d'opération. »*

Un élu demande si l'indice a été augmenté par rapport à l'année dernière. M. SERVAIS répond que pour un premier renouvellement l'indice est en principe toujours réévalué. Cela concerne tous les chargés de mission.

M. DAUMONT n'est pas d'accord pour le renouvellement de ce poste, car il est mécontent du guide des savoir-faire 2007 qui comporte, selon lui, beaucoup d'erreurs, l'idée est bonne mais recopier un fichier qui n'a pas été mis à jour c'est malheureux ajoute-t-il. M. PAYER trouve également inadmissible que des entreprises qui ont disparu depuis plusieurs années figurent dans ce guide alors que d'autres qui ont été créées n'y figurent pas.

M. SERVAIS donne la parole à M. ETIENNE pour répondre à ces différentes interrogations. Celui-ci explique que, d'une part, l'on a été obligé de séparer les entreprises agricoles car celles-ci ne dépendent pas des chambres de commerce et de métiers. Les entreprises figurant dans ce guide sont celles affiliées aux chambres consulaires qu'il vient de citer et que, d'autre part, la 2C2A a obtenu des subventions pour établir ce guide et devait donc se conformer à des règles bien précises. Il ajoute que c'est trop facile de critiquer, ce n'est pas de la faute de la 2C2A si les gens ne se sont pas radiés des chambres consulaires quand ils ont cessé leurs activités. Ce n'était pas possible de vérifier entreprise par entreprise, il y en a 530 au total, on a tenu compte des fichiers des chambres consulaires.

M. SERVAIS reprend la parole en disant que ce guide existe, certes il n'est pas parfait, mais on y apportera des corrections par rapport aux remarques qui ont été formulées.

M. PAYER rétorque que ce guide ne va pas être réédité tous les trois mois !

M. SERVAIS donne la parole à Mlle GUIOT qui précise que ce guide représente un travail collectif dans le cadre de l'ORAC avec un comité de pilotage. Ce n'est donc pas le seul fait de la chargée de communication. Une boîte à idées a été mise à disposition dans les locaux de la 2C2A afin que chacun puisse apporter des suggestions. Elle précise aussi que toutes les entreprises qui étaient inscrites sur les registres de chambres de commerce et de métiers ont été contactées par écrit en amont de l'élaboration de ce guide, étant précisé que l'inscription dans ce guide était gratuite. Il était notamment demandé à toutes ces entreprises d'apporter les rectifications éventuelles aux mentions qui figuraient sur les courriers. La plupart des entreprises n'ont pas répondu à ce courrier. D'autres courriers nous ont été retournés avec la mention postale N.P.A.I.(n'habite pas à l'adresse indiquée), alors que ces entreprises existent toujours. Tout cela est très dommageable précise-t-elle mais cela n'est pas de la seule responsabilité des personnels et des commissions qui ont travaillé à la création de ce guide. Un additif sera publié avec le prochain 2C2AMag' et paraîtra également sur le site de la 2C2A.

M. LELARGE demande pourquoi il est indiqué « solliciter des subventions ». M. SERVAIS répond que le Conseil Régional accorde des subventions pour le financement de certains postes de « chargé de mission ». Il ajoute, pour répondre aux différentes remarques, que la chargée de communication n'a pas participé qu'à la création du guide. C'est elle qui est en charge du contenu du 2C2A Mag', elle s'est également beaucoup investie pour l'organisation des Nocturnales ainsi que la foire de Châlons-en-Champagne.

M. PAYER précise qu'il n'est pas question de critiquer la personne mais de se positionner seulement par rapport au renouvellement du poste.

M. DAUMONT regrette que toutes les demandes de précisions soient considérées comme des attaques.

**La délibération concernant le renouvellement de ce poste est adoptée à l'unanimité.**

#### **b) Renouvellement du poste du chargé de mission économie**

Il est proposé, au Conseil de Communauté, la délibération suivante :

*«Le Conseil de Communauté décide :*

*- De renouveler le poste de chargé de mission économie à temps complet pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. L'agent sera rémunéré selon un indice brut : 575, indice majoré : 486.*

*- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2007 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.*

*- De solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de tout organisme susceptible de financer ce type d'opération. »*

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **c) Renouvellement du poste de secrétaire administrative et juridique**

Il est proposé, au Conseil de Communauté la délibération suivante :

*«Le Conseil de Communauté décide :*

*- De renouveler le poste de secrétaire administrative et juridique à temps complet pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. L'agent sera rémunéré selon un indice brut : 510, indice majoré : 439.*

*- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2007 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir. »*

M. SERVAIS rappelle que ce poste est renouvelé tous les ans, pour en être titulaire il faut obligatoirement passer et réussir le concours.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **d) Création d'un poste d'agent d'entretien (technicien(ne) de surface)**

Afin d'assumer le nettoyage des locaux de la 2C2A, de Nocturnia et du 2C2A/CERFE, il est proposé, au Conseil de Communauté la délibération suivante :

*«Le Conseil de Communauté décide :*

*- De créer un poste d'agent d'entretien, polyvalent, à temps complet. L'agent sera rémunéré selon un indice brut : 274, indice majoré : 280*

*- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2007 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir. »*

M. SERVAIS explique que la 2C2A fonctionnait avec du personnel émanant de l'Association Travail Partage pour l'entretien des locaux. Deux personnes à temps partiel pour l'entretien des bureaux de la Communauté de Communes, une personne à temps partiel pour l'entretien des locaux du 2C2A-CERFE et deux personnes à temps partiel pour l'entretien de Nocturnia.

M. SERVAIS indique qu'avec les frais payés auprès de Travail Partage, il serait plus économique de financer un poste à temps complet. Pour répondre à un élu qui fait remarquer qu'il faudra payer des frais de déplacement, M. SERVAIS répond que, pour les personnes habitant en un lieu différent de celui de leur travail, l'association Travail Partage répercutait déjà le coût du déplacement à la 2C2A.



Mme BUSQUET demande si la 2C2A embauchera une personne de Travail Partage. M. SERVAIS répond que cela est possible mais qu'il n'y a rien de décidé pour l'instant.

M. SERVAIS réaffirme à M. DE POUILLY que la création de ce poste va supprimer les petits postes qui existaient auparavant. Il précise, pour répondre à une autre question, que le personnel des différents sites de la 2C2A est constitué de 12 postes permanents au siège de la 2C2A, deux postes permanents au 2C2A-CERFE et deux postes permanents à Nocturnia.

M. DE POUILLY explique que quelque chose l'ennuie dans la création de postes. Il est dit ici ou là que le budget 2006 de Nocturnia a un gros déficit. On devrait nous donner des informations claires par rapport à cela car nous, en tant que Maire, on est tenu aussi d'en rendre compte à nos conseillers municipaux.

M. SERVAIS ajoute que pour la création de ce poste on réalise une économie de 5 000 €. M. PAYER remarque qu'il faudra sûrement financer un véhicule. M. SERVAIS répond que non, tout le personnel de la 2C2A utilise son propre véhicule pour tous ses déplacements.

**La délibération concernant la création de ce poste est adoptée à l'unanimité.**

## **V - ADMINISTRATION GENERALE**

### **a) Paiement des frais de reprographie des dossiers de consultation des entreprises (D.C.E.)**

La 2C2A est amenée à consulter régulièrement des entreprises dans le cadre de marchés publics. Le coût de reprographie du D.C.E. (plans et cahiers des charges) n'est pas négligeable. Aussi, est-il proposé au Conseil de Communauté la délibération suivante :

*« Vu l'accroissement du nombre de procédures de marchés publics,  
Vu le coût lié à la reprographie des Dossiers de Consultation des Entreprises (D.C.E.),  
Vu l'article 41 alinéa 2 du Code des Marchés Publics*

*Le Conseil de Communauté décide de fixer le tarif d'envoi d'un D.C.E entre 6€ HT et 15€ HT par exemplaire.*

*Le Conseil autorise le Bureau à procéder à la modification de ces tarifs conformément à l'évolution des offres des sociétés de reprographie ».*

M. PAYER demande si le coût est conforme aux prix du marché. M. SIGNORET indique qu'il faudra fixer un tarif car cela risque de poser un problème pour le trésorier. Melle BRUNET indique que ce point a été vu avec le trésorier et qu'il n'y a pas eu de problème.

A une question posée, M. SERVAIS répond que toutes les entreprises ne sont pas équipées d'internet et ne peuvent pas consulter par ce biais. Melle BRUNET précise que le coût fixé est en fonction de la taille du dossier et du nombre de plans fournis. La 2C2A ne fera pas de bénéfice par rapport à cela. Elle ne fera que répercuter le prix du prestataire.

M. PAYER propose d'indiquer « au prix coûtant » et de ne pas indiquer de fourchette de prix. M. SERVAIS en prend acte. Cette proposition sera étudiée avec le trésorier.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **b) Paiement des frais de reprographie de tout document à destination du public**

La 2C2A est fréquemment sollicitée afin de réaliser des copies de documents, comptes rendus, textes de loi, affiches..., en faible nombre, pour des associations, particuliers ou communes membres.

Aussi, convient-il de répercuter le coût de ces copies sur les personnes ou organismes concernés. Il est proposé au Conseil de Communauté la délibération suivante :

*« Vu l'accroissement du nombre de photocopies sollicitées à la 2C2A,  
Vu le coût lié à la reprographie de ces documents,*

*Le Conseil de Communauté décide de fixer le tarif des photocopies, pour tout document, comme suit :*

	Noir et Blanc	Couleur
<b>Format A4</b>	<b>0.008€ HT</b>	<b>0.085€ HT</b>
<b>Format A3</b>	<b>0.016€ HT</b>	<b>0.17€ HT</b>

(tarifs facturés par notre prestataire de service)

*Le Conseil autorise le Bureau à procéder à la modification de ces tarifs conformément à l'évolution des offres du prestataire de service lié à la 2C2A».*

M. PAYER indique qu'il faudra sûrement créer une régie pour ces différents encaissements, car il faut une régie spécifique pour chaque opération. Melle GUGLIELMETTI précise qu'elle a déjà vu cette question avec M. le Trésorier

Mme COSSON précise que cela dépend de la forme de la régie.

**Cette délibération est adoptée moins une abstention.**

#### **c) Télétransmission des actes au contrôle de légalité : « projet ACTES »**

**La loi du 3 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose en son article 139 que la transmission des actes des collectivités territoriales au représentant de l'Etat peut s'effectuer par voie électronique. Le dispositif ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématErialiSé) est destiné à encadrer cette évolution des procédures.**

Le Ministère de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire souhaite étendre les expérimentations menées dans ce domaine à tout le territoire. Aussi, la Préfecture des Ardennes a-t-elle proposé à la 2C2A de participer à la première vague d'expérimentation dans le département.

A terme, l'ensemble des actes soumis au contrôle de légalité seront transmis par voie électronique.

Aussi, est-il proposé au Conseil de Communauté la délibération suivante :

*« Vu la loi du 3 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et son article 139,  
Vu le projet d'Aide au Contrôle de légalité dématErialiSé (ACTES),*

*Le Conseil de Communauté autorise le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre du projet ACTES. »*

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **d) Charte de bonne utilisation des systèmes d'information, de communication et de reproduction de la 2C2A**

Lors de ses réunions des 16 février 2005 et 29 juin 2006, le Bureau, puis le Conseil de Communauté ont validé le projet du règlement intérieur hygiène et sécurité tel que proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes, sauf à y apporter quelques précisions conformément aux observations de Monsieur COISTIA, relativement à l'article 5.

Ce projet a, également, reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire, le 29 juin 2006.

Eu égard, toutefois, à la difficulté de détailler le bon usage de la technologie de l'information et de la communication en quelques lignes, il est apparu nécessaire que la 2C2A adopte un document complémentaire, telle qu'une charte de bonne utilisation des systèmes d'information, de communication et de reproduction.

Ce document a été présenté aux membres du Bureau le 2 octobre, puis adressé, après ajout au paragraphe VII du terme « scanners », au Comité Technique Paritaire (annexe 1).

Celui-ci a émis, le 7 décembre 2006, un avis favorable à l'unanimité.

C'est pourquoi il vous est proposé la délibération suivante :

*« Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte la charte de bonne utilisation des systèmes d'information, de communication et de reproduction, dont copie est annexée à la présente délibération ».*

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

M. COLIN, pour faire suite à ce qui vient d'être évoqué, demande où en est l'avancée de l'ADSL pour les communes encore non équipées.

M. SERVAIS sourit en disant que cette même question est toujours posée à M. HURE, Président du Conseil Général. Le Conseil Général étudie le cas des communes les plus éloignées mais il est difficile de donner une date précise.

M. VERNEL, Conseiller Général, apporte quelques précisions qui lui ont été fournies par M. CORDEBAR. Il explique que le Département est actuellement couvert à 96 % de la population. France Télécom va couvrir d'autres communes au cours de l'année 2007. En ce qui concerne les communes qui ne sont pas éligibles à l'ADSL un procédé appelé WIMAX va être mis en place et aura une portée de 15 km. La commune choisie pour expérimenter ce procédé est La Croix-aux-Bois.

M. SERVAIS explique que la commune de La Croix-aux-Bois est expérimentale pour ensuite développer le même procédé dans les autres communes.

M. SIGNORET tient à informer l'assemblée que ceci n'est pas de la responsabilité du Conseil Général mais bien d'une carence de France Télécom qui estime qu'il n'y aura pas de retombée économique par rapport à ces communes en question et qui n'a donc rien fait.

M. SERVAIS répond qu'il est bien d'apporter cette précision.

M. COLIN rétorque que la 2C2A avait quand même promis un équipement haut débit pour les communes non équipées. M. SERVAIS répond que l'exemple de La Croix-aux-Bois est un début.

## **VI - FIXATION DES TARIFS DE LA PISCINE POUR L'ANNEE 2007**

La commission paritaire « piscine », réunie le 15 novembre dernier, propose d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2007, lesquels ont été validés par le Bureau de la 2C2A et la commission des Finances de Vouziers et le Conseil Municipal de Vouziers.

	Tarifs 2006 (pour mémoire)	<i>Propositions Tarifs 2007</i>
<b>A - PISCINE :</b>		
<b>ADULTES</b>		
- CCAA	2.45 €	<b>2.50 €</b>
- Extérieur	3.35 €	<b>3.45 €</b>
<b>ENFANTS (moins de 16 ans)</b>		
- CCAA	1.75 €	<b>1.80 €</b>
- Extérieur	2.45 €	<b>2.50 €</b>
<b>SCOLAIRES / GROUPE</b>		
- cité scolaire de Vouziers et collèges publics du territoire de la 2C2A (tarif horaire selon convention tripartite : 2C2A - Ville - établissement)	24.65 €	<b>25.25 €</b>
- scolaires / groupes de la 2C2A (tarif ligne d'eau)	20.80 €	<b>21.30 €</b>
- scolaires / groupes extérieurs (tarif ligne d'eau)	20.80 €	<b>21.30 €</b>
<b>VENTE AU CARNET (12 tickets)</b>		
<b>Adultes</b>		
- CCAA	24.65 €	<b>25.25 €</b>
- Extérieur	33.65 €	<b>34.50 €</b>
<b>Enfants</b>		
- CCAA	16.70 €	<b>17.10 €</b>
- Extérieur	24.30 €	<b>24.90 €</b>
<b>MATÉRIEL LOUÉ</b>	0.50 €	<b>0.50 €</b>
<b>LEÇONS (l'unité)</b>		
- CCAA	5.05 €	<b>5.20 €</b>
- Extérieur	6.60 €	<b>6.75 €</b>
<b>JE NAGE EN FAMILLE</b>		
<b>Adultes</b>		
- CCAA	1.50 €	<b>1.55 €</b>
- Extérieur	2.05 €	<b>2.10 €</b>

<b>Enfants</b>		
- CCAA	0.80 €	<b>0.80 €</b>
- Extérieur	1.45 €	<b>1.50 €</b>
<b>ANIMATION</b>		
- CCAA :		
- unité	4.45 €	<b>4.55 €</b>
- carnet de 12	43.80 €	<b>44.90 €</b>
- Extérieur :		
- unité	5.95 €	<b>6.10 €</b>
- carnet de 12	59.50 €	<b>61.00 €</b>

M. SERVAIS précise qu'une augmentation de 2,5 % a été appliquée pour ces tarifs.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **VII - 2C2A/CERFE :**

### **Bourse 2C2A/CERFE**

Il est proposé au Conseil de Communauté la délibération suivante :

*Le Conseil de Communauté décide d'attribuer une bourse de recherche à Melle PATRELLE Cécile sur le thème « évolution des paysages et de la biodiversité en Amphibiens » sous réserve de l'obtention des financements auprès du Conseil Général des Ardennes (subvention de 5750 €) et du Conseil Général du Maine et Loire (subvention de 5750 €).*

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **VIII - NOCTURNIA : Ouverture de postes pour la saison 2007**

Afin d'assurer le lancement de la saison 2007, il est nécessaire de prévoir, dès à présent, l'ouverture des postes suivants :

### **a)Renouvellement du poste de Directeur - Régisseur**

Il est proposé au Conseil de Communauté la délibération suivante :

«*Le Conseil de Communauté décide :*

*-De renouveler le poste de directeur-régisseur, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007. L'agent sera rémunéré selon un indice brut 730, indice majoré 604,*

*- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2007 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir. »*

M. SERVAIS précise qu'il est bien entendu que la saison 2007 se prépare actuellement, il y a des documents à envoyer dans les écoles, auprès des autocaristes, les réservations à prendre par téléphone etc...

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **b) Création d'un poste de technicien animalier-adjoint et animateur**

Il est proposé au Conseil de Communauté la délibération suivante :

«*Le Conseil de Communauté décide :*

*- De créer un poste de technicien animalier-adjoint, animateur, polyvalent, à temps complet pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. L'agent sera rémunéré selon un indice brut : 510, indice majoré : 434.*

*- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2007 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir. »*

M. SERVAIS précise qu'il y a un poste de technicien animalier actuellement mais qu'il n'est pas possible de demander à quelqu'un d'être présent 7 jours sur 7, sachant que le site est ouvert toute la semaine, samedi et dimanche compris, pendant la période estivale. La personne en place doit prendre

des jours de repos et des jours de vacances. De plus, le travail de cette personne ne consiste pas uniquement à soigner les animaux mais également à réaliser les animations.

M. DE POUILLY indique qu'il est nécessaire que l'on ait le bilan 2006 de Nocturnia pour prendre une telle délibération et savoir pourquoi on crée un nouveau poste.

Mlle GUIOT explique qu'en fait le poste existait déjà dans le cadre d'un emploi saisonnier. Or, la 2C2A était dans l'illégalité car un poste d'emploi saisonnier ne doit pas excéder 6 mois, alors que l'année dernière le poste s'est étalé sur une durée totale de 10 mois. Il est nécessaire de revenir dans la légalité et de ramener ce poste (créé l'année dernière) à une durée d'un an. De plus avec ce type de poste il sera plus souple de faire travailler davantage la personne en pleine saison et de réduire ses heures en basse saison.

M. COLIN indique que la présentation n'est pas très claire. Il serait bien que l'on nous présente l'ensemble des postes créés et pourvus. On imagine bien également que durant la saison des postes d'emplois saisonniers vont être créés également. Il faudrait voter ces postes tous en même temps et non pas comme c'est le cas actuellement 3 postes une fois, deux postes une autre fois etc. afin que l'on ait une bonne vue des choses.

M. ROUSSEAU, Directeur de Nocturnia intervient en précisant que la 2C2A travaille actuellement sur ces postes pour que justement il y en ait moins que l'année dernière. On a constaté l'année passée qu'en période de forte affluence il fallait deux personnes à l'accueil voire trois. Si les postes sont annualisés, il sera plus aisé de faire un lissage des heures sur l'année (plus d'heures en haute saison et moins d'heures en basse saison).

M. DE POUILLY intervient en disant que le problème n'est pas là mais avant d'envisager de faire des modifications, il est nécessaire de faire le bilan.

M. SERVAIS indique que le bilan est fait et qu'il était prévu de le présenter lors des orientations budgétaires. M. SERVAIS annonce que le déficit de fonctionnement de Nocturnia pour 2006 est de 309 000 €. M. SERVAIS précise qu'un gros effort a été fait cette année en matière de publicité qui représente 120 000 €, mais ne sera pas renouvelé en 2007. Nocturnia a fait 120 000 € de recettes cette année.

M. ROUSSEAU indique que pour préparer les bilans il faut du temps et apporte les précisions suivantes concernant les recettes

Exposition-animation : 60 000 €

Restauration : 50 000 €

Boutique : 10 000 €

M. SIGNORET regrette un manque de lisibilité ce soir. Il propose aussi d'avoir connaissance du bilan de Nocturnia avant de délibérer sur ces postes. Quel sera le budget prévisionnel, il y aura peut-être des dépenses supplémentaires, etc ?

M. SERVAIS explique qu'il n'y a pas de conséquences pour l'instant car ces postes existaient déjà mais ils seront étalés sur 12 mois au lieu de 10.

M. ROUSSEAU explique qu'un travail est en cours pour développer le site notamment la présentation d'animaux en extérieur.

M. DE POUILLY regrette que la 2C2A procède toujours par glissement, le budget n'est jamais respecté précise-t-il. Aujourd'hui Nocturnia accuse un déficit de 309 000 €, il faudrait s'imposer de ne pas passer la barre de 250 000 € l'année prochaine. Il faut s'en tenir au budget qui a été voté.

M. SERVAIS indique que le budget de publicité l'année prochaine sera diminué des 2/3. M. PAYER rétorque que si on réduit la publicité, le nombre des entrées va lui aussi diminuer.

*M. SERVAIS voyant des doigts se lever rappelle que c'est aux délégués titulaires en priorité de poser les questions et non au suppléant lorsque les deux sont présents dans la salle. Il indique qu'il est même déjà arrivé que le suppléant vote alors que le titulaire est présent.*

M. DE POUILLY indique qu'il se range à l'avis de M. SIGNORET et que le Conseil devrait voter ces postes lors de la présentation du budget. M. LELARGE comprend M. DE POUILLY et ajoute qu'aucune entreprise privée ne pourrait continuer à fonctionner avec un tel déficit.

M. SERVAIS explique qu'au mois de mars il sera trop tard et que Nocturnia ne pourra pas fonctionner si on ne vote pas ces postes ce soir.

M. ANCELME prend la parole et indique qu'il est vrai qu'un déficit de 309 000 € c'est important mais aujourd'hui il faut choisir de faire continuer l'activité de Nocturnia. Il y a des réalités, pour faire avancer Nocturnia il faut pouvoir travailler dès aujourd'hui.

M. ZEIMET intervient en disant qu'il y a un malaise dans le public. Il comprend ce qu'a dit M. ANCELME quant à promouvoir Nocturnia mais pour voter il faut des éléments. Aujourd'hui on ne sait pas combien de personnes travaillent à Nocturnia, c'est dommage il nous faudrait de plus amples informations pour répondre aux gens. Il faudra veiller à bien se préparer pour 2008. Il suffirait notamment d'un simple organigramme par exemple avec les fonctions de chacun et les indices.

M. ROUSSEAU précise que les soins pour les animaux demandent 2 heures par jour. 3 postes sont ouverts (2 postes et un poste jusqu'en août prochain). En pleine saison, 15 personnes travaillent pour le site.

Il précise que la restauration a bien marché par rapport aux prévisions du cabinet d'études qui n'avait prévu qu'une sandwicherie.

M. SERVAIS propose que ces postes soient ouverts dès le 1<sup>er</sup> janvier. Il rappelle qu'il y aura plus de souplesse pour ce type de contrat, le personnel aura la possibilité de travailler plus en haute saison et moins en basse saison. La création de ces postes n'est pas faite pour augmenter les dépenses mais les canaliser. M. SERVAIS précise que M. ROUSSEAU a accumulé des heures qu'il ne pourra jamais récupérer.

M. SIGNET souligne que ce n'est pas le travail des agents qui est mis en cause mais le manque de lisibilité.

Mme COSSON intervient en disant qu'il serait plus explicite pour l'assistance de parler de 10 € par habitant pour représenter le déficit.

Mme HACQUIN, qui travaille à Reims, s'étonne que personne ne connaisse Nocturnia dans cette ville et qu'il n'y a pas eu de publicité sur les radios locales.

M. ROUSSEAU répond qu'il avait été prévu un budget de 150 000 € voté par le Bureau, ce chiffre a été réduit à 110 000 €. L'espace publicitaire dans les radios a été réduit. Il ajoute qu'il a fait plusieurs émissions de radio à Reims, France bleue, RCF etc. Un spot publicitaire est passé à FR3 Champagne-Ardenne, il y a donc eu un volet télévision, un volet affichage (y compris à Reims) et un volet insertion publicitaire dans les journaux. Même si la population est importante à Reims, il faut du temps pour qu'il y ait un impact.

M. COLIN précise qu'il y a un déficit de 309 000 € en fonctionnement mais il y a également un emprunt de 150 000 € en investissement à rembourser.

M. SERVAIS indique qu'il sera tenu compte des remarques faites ce soir. Il faudra notamment baisser les dépenses de publicité. Les précisions seront apportées lors des orientations budgétaires. Le budget ne sera pas voté avant mars mais il faut continuer à fonctionner d'ici là.

M. ROUSSEAU précise que dans l'étude qui avait été faite, il était prévu un budget pour la publicité de 40 000 € pour la deuxième année d'exploitation.

M. SERVAIS soumet au vote la délibération concernant la création d'un poste de technicien animalier-adjoint et animateur

**Cette délibération est adoptée avec 2 « contre » et 6 « abstentions ».**

### **c) Création d'un poste de secrétaire comptable**

Il est proposé, au Conseil de Communauté la délibération suivante :

*«Le Conseil de Communauté décide :*

*-De créer un poste de secrétaire comptable, à temps complet. L'agent sera rémunéré selon un indice brut : 274, indice majoré 280,*

*- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2007 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir. »*

L'an dernier il y avait un poste de secrétaire comptable et accueil, mais on trouve toujours le problème d'ouverture 7 jours sur 7 pendant la période estivale. Il rappelle que l'emploi saisonnier a une durée de 6 mois ou un an.

Un élu constate que la durée n'est pas mentionnée, M. PAYER ajoute que sur la délibération précédente la durée était spécifiée. M. SERVAIS indique qu'il s'agit d'un emploi permanent et qu'il faudra

titulariser ou pas la personne en charge de ce poste l'année suivante. M. LELARGE fait remarquer que si Nocturnia ne marche pas on se retrouvera avec ce poste sur les bras. Il indique en outre que les élus arrivent en fin de mandat et qu'aucun éventuel successeur ne supportera un déficit pareil.

M. ROGIE intervient en disant qu'il est regrettable de ne pas avoir fait la SEM. M. SERVAIS répond en indiquant qu'il a déjà dit pourquoi la SEM n'a pas pu se faire, notamment les 3 cantons qui nous ont laissé tomber et les Crêtes Préardennaises qui n'ont pas souhaité s'associer avec nous. De plus, un Directeur de SEM prétend à un salaire très conséquent.

M. PAYER indique qu'il avait été question d'une SEM Départementale. M. SERVAIS répond que c'était aussi une idée supplémentaire non aboutie à l'heure actuelle.

M. SERVAIS soumet au vote la délibération concernant la création d'un poste de secrétaire comptable

**Cette délibération est adoptée avec 5 « contre » et 4 « abstentions».**

#### **d) Création d'un poste d'agent d'entretien (homme/femme toutes mains)**

Il est proposé au Conseil de Communauté la délibération suivante :

*«Le Conseil de Communauté décide :*

*- De créer un poste d'agent d'entretien, polyvalent, à temps complet. L'agent sera rémunéré selon un indice brut : 274, indice majoré : 280*

*- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2007 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir. »*

M. SERVAIS précise qu'il s'agit d'un poste permanent. L'année écoulée il y avait 2 agents saisonniers, là il n'y aura plus qu'une personne mais avec plus de souplesse pour l'aménagement du temps de travail, comme pour les autres postes cités plus haut.

**Cette délibération est adoptée avec 4 « contre » et 4 « abstention».**

### **IX – LOCALISATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Les décisions du conseil d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après avis du conseil municipal de cette commune. S'il n'a pas été rendu dans le délai de trois mois à compter de la transmission du projet de la communauté, l'avis est réputé favorable. Lorsque cet avis est défavorable la décision est prise à la majorité des deux tiers des membres du conseil de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale. » (article L.5211-57 du CGCT)

Conformément à l'article précité, la 2C2A a l'obligation de solliciter l'avis de la ville de Vouziers sur la localisation du terrain affecté à l'aire d'accueil des gens du voyage.

Depuis plusieurs mois, et après étude de plusieurs hypothèses, l'ancien champ de tir de Chestres semble être à même d'accueillir cet équipement.

Le législateur impose toujours la date butoir de décembre 2006 pour la réalisation de ce projet. La 2C2A doit donc justifier de son retard, auprès des services de l'Etat, afin de solliciter le report des subventions.

Par courrier, en date du 12/10/2006, l'Etablissement du Génie de Châlons en Champagne, nous précise qu'il a remis le terrain concerné au Service des Domaines des Ardennes pour cession, mais qu'il ne peut autoriser une remise anticipée du bien tant que celui-ci n'est pas dépollué.

Par correspondance en date du 17/11/2006, le Service des Domaines des Ardennes, confirme cette position.

Afin de constituer notre dossier auprès de la Préfecture des Ardennes, il serait souhaitable de recueillir l'avis de la ville de Vouziers sur la localisation de ce terrain et que le Conseil de Communauté délibère à son tour.

Aussi, le Conseil Municipal de Vouziers s'étant réunie le 19 décembre 2006, sa décision (annexe 1) est lue par M. SERVAIS devant le Conseil de Communauté.

La délibération suivante est alors proposée :

*« Vu la compétence « création et gestion d'aire(s) d'accueil des gens du voyage » de la 2c2a,  
Vu le compte rendu du Conseil de Communauté du 29 juin 2006,  
Vu le délai imparti à la 2C2A pour réaliser une aire d'accueil des gens du voyage, à savoir le 31 décembre 2006,  
Vu l'article L 5211-57 du CGCT,  
Vu la délibération n° 2006/81 du Conseil Municipal de Vouziers,  
Le Conseil de Communauté décide :*

- De localiser l'aire d'accueil des gens du voyage sur la parcelle cadastrée section F n° 316 à Chestres (08400 Vouziers) d'une contenance de 26 811 m<sup>2</sup>,*
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de tout organisme susceptible de financer ce type d'opération,*
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération. »*

M. SERVAIS précise que le dossier doit être déposé avant le 31 décembre 2006. M. SIGNORET demande si le financement est toujours à 100 % et si l'aide à la gestion est toujours prévue. M. SERVAIS répond que le financement est toujours de 100 % mais sur un certain montant de la place. La place coûte beaucoup plus chère que prévue, elle a quasi doublé. L'aide à la gestion est également toujours prévue.

M. SERVAIS donne la parole à M. MAINSANT qui explique qu'il a visité avec d'autres élus l'aire d'accueil des gens du voyage de Troyes où il y existait des problèmes de nuisance et de délinquance mais le problème a été résolu avec l'embauche d'un gardien.

La 2C2A a un projet de 15 places. Si l'on se réfère au mode de fonctionnement des aires de Troyes, il faudrait prévoir près de 100 000 € de déficit de fonctionnement par an. On cherche d'autres modes de gestion. Cette somme sera à prévoir dans le prochain budget.

M. BUSQUET intervient en disant que c'est un problème épineux à résoudre et que la Ville de Vouziers est contente d'avoir repassé le bébé à la 2C2A, il indique en outre que l'emplacement de cette aire à côté d'un cimetière n'est pas très adéquat. M. SERVAIS répond que la Représentante départementale de l'ONAC (Office national des anciens combattants) ne voit pas d'objection à ce que cette aire soit située à cet endroit. Il y a des arbres qui font la séparation avec le cimetière.

M. DAUMONT indique qu'il a visité des aires d'accueil des gens du voyage et a été surpris de constater la propreté et le respect pour l'environnement. Mme BUSQUET explique qu'elle était sceptique avant mais qu'elle a fait le même constat que M. DAUMONT. Elle explique que les gens du voyage en arrivant sur l'aire paie une avance sur l'eau et l'électricité.

M. COLIN indique qu'il n'est pas d'accord avec la délibération de la Ville de Vouziers. Il indique qu'à l'origine, c'était la Ville de Vouziers qui devait accueillir les gens du voyage et qu'elle a dit à la 2C2A de prendre la compétence, la Ville de Vouziers n'a donc pas à poser ses conditions pour le poste de gardien.

M. ANCELME indique qu'après avoir pris des renseignements, la Ville de Vouziers n'était pas obligée d'accueillir cet équipement. En tout état de cause, si la 2C2A ne prend pas en charge la présence d'un gardien la Ville de Vouziers n'acceptera pas l'aire d'accueil des gens du voyage à cet endroit. Il indique en outre que si dans un an la 2C2A s'aperçoit que le coût du gardien devient trop cher elle pourra toujours décider de ne pas renouveler le contrat. M. PAYER intervient en disant que la Ville de Vouziers exigera sans doute que la 2C2A conserve le gardien, puisqu'elle l'aura précisé dans sa délibération.

Mme COSSON intervient en disant qu'elle trouve dommage de se renvoyer la balle, on est en communauté de communes, la Ville de Vouziers émet juste des réserves quant à la présence d'un gardien. Si on ne veut pas de dégradations il faut un gardien, la Ville de Vouziers a quand même accepté que l'aire soit sur sa commune.

Mlle BRUNET précise que les textes imposent une présence sur place pour notamment relever les compteurs, faire payer les entrées, entretenir le site...

M. SERVAIS indique qu'un poste à mi-temps ne suffira peut-être pas. M. LELARGE ajoute qu'on va se trouver avec le même problème que Nocturnia, il faudra peut être une deuxième personne par rapport aux jours de repos et aux congés annuels.

M. ZEIMET intervient se demandant, dans l'hypothèse où la 2C2A n'embauche pas de gardien, si le conseil Municipal de Vouziers, s'appuyant sur sa délibération, serait fondé à faire un recours contre la 2C2A ?



M. COLIN indique qu'à Troyes c'est un prestataire privé qui gère l'aire d'accueil. Mme BUSQUET souligne que le coût est très élevé par l'intermédiaire d'un prestataire privé. Mme COSSON ajoute que l'on n'est pas obligé de passer par un prestataire privé. Le gardien n'habitera pas forcément sur place.

## **X – QUESTIONS DIVERSES**

### **1<sup>er</sup> point d'information**

M. J.C. ETIENNE indique qu'il a eu quelques problèmes avec l'extension de la zone d'activités de Buzancy. On arrive à un prix au m2 de 7,32 €. A l'époque de la création de la zone initiale le prix du m2 était à peine de 2 € (12 F) pour un terrain nu et d'environ 2,80 € (18 F) pour un terrain aménagé.

Le coût des fouilles archéologiques (0,32 € le m2) n'est pas négligeable.

La loi sur l'eau (assainissement, bassin de rétention reversé dans les ruisseaux) a fait doubler le montant des travaux.

On va revoir le coût à la baisse. La largeur de la voirie est de 7 m maintenant alors qu'avant elle n'était que de 5 m. On revient donc à une route à sens unique. On a eu un problème avec l'archéologue qui a fait des trous de 2,50 m alors que la profondeur légale est de 0,80 m.

Je souhaiterais ramener le coût à 4 € ou 4,50 €/m2 et ne pas dépasser ce seuil. On a eu des bonnes nouvelles pour les Ardennes, on va rencontrer différentes instances pour obtenir des aides pour la voirie car cela coûte très cher. J'espère avoir de bonnes nouvelles à vous annoncer la prochaine fois.

### **2<sup>ème</sup> point d'information**

M. SERVAIS fait la lecture d'une lettre de Maître GILLARDIN, Notaire à Monthermé adressée à la 2C2A et rapportée ci-dessous :

*« Je fais suite à nos différents courriers aux parcelles dépendant de l'indivision BIVOY, sises à VOUZIERES, cadastrées section 068 ZD, N° 23 et 19 et vous informe que finalement, l'un des co-indivisaires acquiert à titre de licitation faisant cesser l'indivision en maintenant le locataire en place. »*

### **3<sup>ème</sup> point d'information :**

M. SERVAIS indique que lors du dernier conseil de Communauté, M. DUPUY avait demandé où en était le dossier sur le Management de crise et le SERT. Un document a donc été fourni en annexe du document de travail. M. SERVAIS rappelle que la 2C2A a financé 216 652,34 € pour ces opérations, il ajoute que le Conseil Général a financé ce projet également mais il ne fallait plus continuer, ARISKA aurait coûté encore davantage.

M. DUPUY prend la parole en disant que la 2C2A ne peut se féliciter de cette opération. Les cabinets d'études n'ayant pas d'obligation de résultat, les « BOICHIS » doivent remercier la 2C2A pour sa participation.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, M. SERVAIS clôt la séance à 11H45 en souhaitant à tout le monde une bonne année 2007.

Fait à Vouziers, le

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Daniel SERVAIS

Gérard DEGLAIRE